AR Prefecture

006-210601365-20230804-2023040806-DE Reçu le 10/08/2023 Publié le 10/08/2023



MAIRIE DE SOSPEL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL SEANCE DU 04 AOÛT 2023 L'AN DEUX VINGT TROIS ET LE QUATRE AOÛT A 20H30 Délibération 2023-04-08-06

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

				Procuration	
	Présent(e)	Absent(e)	Donnée	Nom du Mandataire	Commentaires
Christophe BRUNENGO	х				
Eliane ALBIN	X				
Renaud DETOEUF	X				
Martine FERRERO	X				
David BOUSSEAU	X				
Christine COSENTINO		X	X	Eliane ALBIN	
Michel POGGI	X				
Nicole RAIBAUT	X				
Martine CHAVONET	X				
Michel CHAMPOUSSIN	X				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD		X	х	Martine FERRERO	
Richard COLSON		х	х	Christophe BRUNENGO	
Livia VERET		X	х	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		х			
Marianne GERMANO ORFAO		x	x	Martine CHAVONET	
Cyril BLANSCHE	X				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	х				
Jean-Pierre PEGLION	X				
Thierry GRIMONT		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Brigitte SCOTTO LAMASSèSE	х				
Jérôme BERETTI	Х				
Christophe DECADI	х				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	х		_		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

<u>OBJET</u>: Cession de terrain à l'Euro symbolique (M. Pignon Michel)

Considérant la proposition faite par M. Michel PIGNON, à la commune, courrier en date du 18 juin 2023, pour la cession à l'euro symbolique de parcelles de terrains dont il est propriétaire.

AR Prefecture

006-210601365-20230804-2023040806-DE

Reçu le 10/08/2023

Publié le 10/08/2023 fin de finaliser cet accord, Monsieur le Maire demande au conseil municipal à

l'autoriser à procéder à l'achat à l'euro symbolique des terrains suivant, par acte notarié des terrains suivants :

- I 495 pour une superficie de 13 750 m2
- J 327 : superficie de 1140m2, sur ce terrain M. PIGNON possède 140 m2 . Il s'agit d'un bien non délimité. La commune acquière les droits de propriété sur les 140 m2.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les frais notariés seront à la charge de la commune.

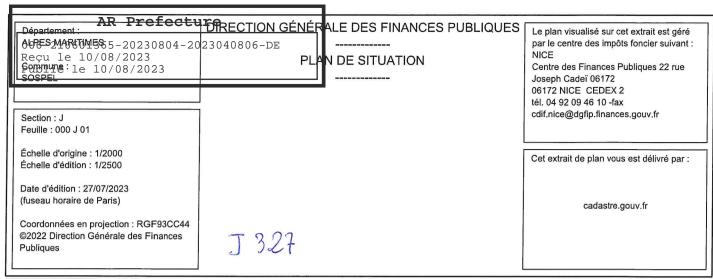
Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

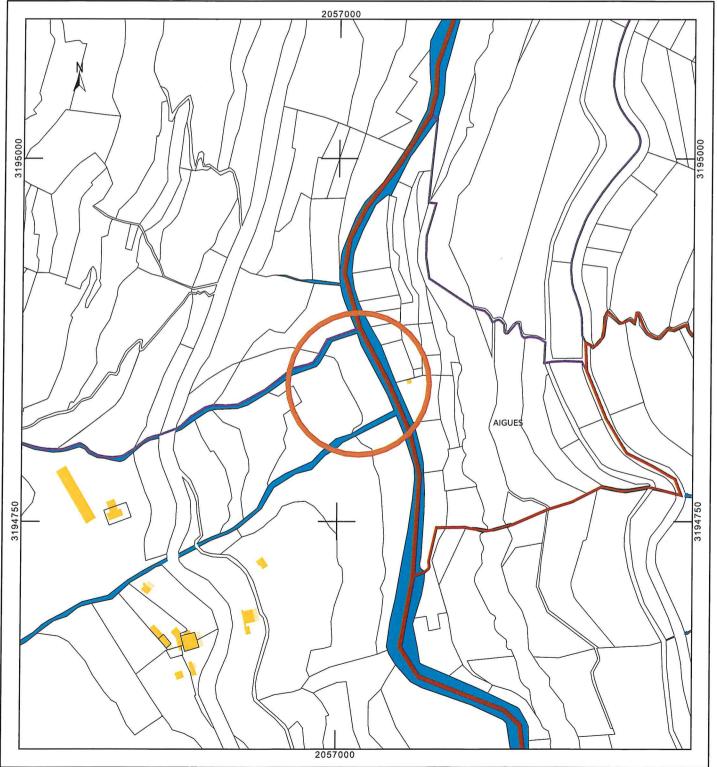
- Autorise Monsieur le Maire à l'achat desdits terrains mentionnés ci-dessus, appartenant à M. Michel PIGNON à l'euro symbolique, les frais notariés étant à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

	Votes	Commentaires
Pour	25	
Contre	00	
Absentions	00	

Le Maire,

Le secrétaire de séance





SNS SNS
100
ED
ET
PR
RO
E P
E DE
EVE
RELEVE DE PROPRIETE DU BND
~

				RELEVE DE PROPRIETE DII RND	DE PRO	PRIETE	II RND							
An Dé	née de m vartemen	Année de m.a.j 2022 Département : Alpes-Mari	Année de m.a.j 2022 Département : Alpes-Maritimes (06) Commune : Sospel (006136)		:			ž	Numéro communal * 816	ון * 816				006-21060 Reçu le 1 Publié le
pro	priétaire	propriétaire PBDG87	PROPRIETAIRES DU BND 136 J0327 CAMPAOST 06380 SOSPEL		Propriétaire(s)	aire(s)		l						365-20230804 0/08/2023 10/08/2023
į į				P	Propriété(s) non batie(s)	on batie(s)		l						-202304
1			DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION	N					Exonération	de
<u> </u>	Ort. se	sect. Nº de plan	na N° voirie at nom de la voie ou lieu-dit	surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll		année Fet
		J 327	DICHON MICHEL		11 40						8.62			ÞE
			O03 chemin PRE DES CAVALIERS 06670 LEVENS	۷	1 40	00040001	٧	ы		-	1.06	ST	TA	
												SC	TA	
			PIGNON, JEAN								1010)	O	TA	
			SO THE MICHEL ANGE OF TO NICE	В	2 00	00A0002	٧	Ь		-	3.78	ST	TA	
												CC	ΤΛ	
			PIGNON, CHARLOTTE									ပ	ΤΛ	
			4 rue EMMA ET PHILIPPE TIRANTY 06000 NICE	υ	2 00	00A0003	∢	Ь		-	3.78	TS	TA	
												OC	TA	
_												ပ	TA	

AR Prefecture

Edition du 27/07/2023